



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question orale n° 1329

Texte de la question

M. Thierry Mariani rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que le débat engagé à l'Assemblée nationale a mis en évidence l'insuffisance en base des crédits prévus pour l'enseignement technique agricole, et tout particulièrement pour l'enseignement agricole privé sous contrat. Si les travaux en commission élargie, puis le vote en séance publique ont permis de majorer les crédits des maisons familiales et rurales de 15 MEUR (8 prélevés sur les crédits éducation nationale de la mission enseignement scolaire et affectés au programme 143, et 7,5 redéployés par le ministre de l'agriculture à partir des crédits de la mission « agriculture et pêche »), par contre les autres actions du programme « enseignement technique agricole » continuent de souffrir des insuffisances initiales. Ainsi manque-t-il 7 MEUR pour que les aides sociales aux élèves et à leurs familles puissent être honorées en 2005 et 2006. De même la dotation en crédits de rémunération pour les enseignants des lycées privés à temps plein ne permettra pas de maintenir le nombre des emplois actuels alors que ces établissements sont notoirement sous-dotés. De plus tous les crédits de remplacement des enseignants ont été supprimés depuis juin 2003. Il est donc nécessaire de rebaser cette rubrique afin de doter raisonnablement des établissements qui font face depuis plusieurs années à des difficultés croissantes. Or les crédits prévus en PLF 2006 leur imposeraient de fonctionner avec 200 enseignants en moins à la rentrée prochaine (correspondant à 8 MEUR de réduction de dépense publique). Enfin le PLI sous-dote la subvention de fonctionnement de ces établissements de plus de 2 MEUR en sous-évaluant les effectifs déjà présents dans les établissements. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre en faveur des établissements du Conseil national de l'enseignement agricole privé, afin que ces derniers ne soient pas contraints à une réduction importante de leur potentiel de formation alors qu'ils ont déjà restructuré leur appareil de formation en fermant 80 établissements depuis 1987, et tout récemment 70 classes au cours des deux dernières rentrées.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE SOUS CONTRAT

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, pour exposer sa question, n° 1329.

M. Thierry Mariani. Je reviendrai quelques instants sur la situation du lycée viticole d'Orange. Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2006, en particulier des crédits de l'agriculture et de la pêche, j'avais posé une question sur le projet de fermeture de la classe de quatrième de l'enseignement agricole pour la rentrée 2006. À cette occasion, le ministre m'informait que le projet de fermeture n'était plus à l'ordre du jour, nouvelle qui réjouissait les parents d'élèves, l'équipe pédagogique et les instances professionnelles. Or le chef du service régional de formation et du développement de la région PACA a annoncé une proposition de gel de cette classe au cours du conseil d'administration de l'établissement. Si cette solution devait être retenue, les jeunes élèves en difficulté ne bénéficieraient plus d'aucune aide personnalisée ni d'un quelconque soutien. Au regard de ces éléments et du caractère irréversible que pourrait avoir cette décision, je serais reconnaissant à M. Bussereau de bien vouloir étudier le devenir de cette classe de quatrième de l'enseignement agricole. La forte mobilisation des parents d'élèves et de l'équipe pédagogique démontre, s'il en était besoin, leur attachement à cette structure indispensable aux élèves en difficulté.

Ma question de ce matin, à laquelle j'associe mon collègue François Rochebloine, concerne l'enseignement agricole privé sous contrat. Le débat engagé dans notre hémicycle a mis en évidence l'insuffisance des crédits prévus pour l'enseignement technique agricole.

La situation des établissements agricoles privés à temps plein, dont plus de 90 % sont fédérés dans le Conseil national de l'enseignement agricole privé, est aujourd'hui pour le moins inquiétante. Associés à l'État par contrat, ils participent au service public d'éducation sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ces établissements scolarisent actuellement plus de 30 % de l'effectif de l'enseignement agricole - élèves, étudiants, apprentis et stagiaires. Les 3 000 bénévoles des associations qui en sont responsables, les 10 000 salariés de droit public et de droit privé qui y oeuvrent avec engagement et qui leur font confiance s'inquiètent vivement de la forte dégradation des conditions financières de l'application de leur contrat avec l'État. Pourtant, ces établissements obtiennent des résultats remarquables en matière d'insertion ou de réinsertion scolaire, de réussite aux différents examens et d'insertion professionnelle rapide et durable. J'en ai la preuve dans ma circonscription avec le lycée d'enseignement agricole privé Saint Dominique à Valréas. De plus, ces établissements assurent dans l'espace rural, où ils se situent majoritairement, un rôle de développement économique, d'attractivité culturelle et d'animation du territoire.

Si les travaux en commission élargie, puis le vote en séance publique ont permis de majorer les crédits des maisons familiales et rurales d'environ 15 millions d'euros - 8 millions prélevés sur les crédits " éducation nationale " de la mission " Enseignement scolaire " et affectés au programme 143, et 7 millions redéployés par le ministère de l'agriculture à partir des crédits de la mission " Agriculture et pêche " -, les autres actions du programme " Enseignement technique agricole ", en revanche, continuaient de souffrir des insuffisances initiales. Ainsi manquait-il 7 millions pour que les aides sociales aux élèves et à leurs familles puissent être honorées en 2005 et 2006. De même, la dotation en crédits de rémunération pour les enseignants des lycées privés à temps plein ne permettait pas de maintenir le nombre des emplois actuels alors que ces établissements sont notoirement sous-dotés. De plus, tous les crédits de remplacement des enseignants supprimés depuis juin 2003 n'étaient pas redotés. La suppression, depuis cette date, de tous les crédits de remplacement des enseignants absents moins de quatre-vingt-dix jours continuait de pénaliser les établissements et de nuire gravement à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Le Sénat, après un débat argumenté, a abondé l'ensemble des crédits de l'enseignement technique agricole public et privé de 15 millions d'euros. Les affectations retenues règlent les questions sociales, principalement les bourses, pour le privé et pour le public, ainsi que les questions de vie scolaire pour les seuls établissements publics. Il convient donc de préciser comment le rebasement obtenu par le vote des deux assemblées permettra aussi aux établissements à temps plein de limiter au maximum les deux cents suppressions d'emplois d'enseignants auxquelles le ministère de l'agriculture leur demande de procéder en septembre 2006, et de disposer de crédits de remplacement ou de postes pour les enseignants absents moins de quatre-vingt-dix jours.

Enfin, les services majorés permettent-ils au ministère de doter la subvention de fonctionnement de ces établissements de deux millions d'euros afin de tenir compte des effectifs réellement présents dans les établissements ?

Sans un réel abondement des crédits de l'ensemble de l'enseignement technique agricole, le service éducatif, social et scolaire, et l'insertion professionnelle ne pourront bientôt plus être assurés sur l'ensemble de notre territoire.

Quel sera l'effet des mesures d'abondement prises par le Parlement lors de l'examen en première lecture du projet de budget pour l'enseignement agricole technique ? Quelles dispositions compte prendre le ministère pour que les établissements du Conseil national de l'enseignement agricole privé ne soient pas contraints à une réduction importante de leur potentiel de formation, alors qu'ils ont déjà restructuré leur appareil de formation en fermant 80 établissements depuis 1987 et, tout récemment, 70 classes au cours des deux dernières rentrées ?

M. François Rochebloine. Excellente question !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre délégué aux collectivités territoriales*. Monsieur Mariani, vos préoccupations, vos centres d'intérêt et votre expérience personnelle vous conduisent le plus souvent à poser des questions sur des thèmes relevant du ministère de l'intérieur, mais c'est avec beaucoup de plaisir que je vous répondrai aujourd'hui au nom de mon collègue Dominique Bussereau, en déplacement à Mayotte.

Vous interrogez ce dernier sur le projet de budget pour l'enseignement agricole technique. Je tiens à souligner,

en son nom, que, dans un contexte budgétaire contraint, le projet de loi de finances initial prévoit une progression de 5 % du budget de l'enseignement technique agricole. Cet effort est prioritairement destiné à conforter les crédits de personnels.

La volonté du ministre de l'agriculture et de la pêche de prendre toute sa part dans la limitation des dépenses et de l'emploi publics l'a conduit à demander à l'ensemble des établissements d'enseignement agricole, dans toutes les régions, à établir des priorités et à faire des choix.

Cet effort est conduit avec le souci de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle qu'offrent ces établissements. Toutefois, il restait à ajuster, dans le contexte de la LOLF, les dotations au regard des besoins constatés.

Comme vous le rappelez, le budget de l'enseignement technique agricole a bénéficié d'un premier abondement de 15,5 millions d'euros lors de l'examen des crédits de la mission interministérielle " Enseignement scolaire " par l'Assemblée nationale. Cet effort a été partagé entre deux départements ministériels : le ministère de l'agriculture et de la pêche a contribué à hauteur de 7,5 millions d'euros et le ministère de l'éducation à hauteur de 8 millions d'euros.

Au Sénat, un nouvel abondement de 15 millions d'euros a été décidé. Il résulte d'un transfert de 11 millions d'euros des programmes de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'un complément de 4 millions d'euros provenant du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Si le vote définitif du budget confirme ces mouvements, les crédits affectés à l'enseignement technique agricole se verront ainsi confortés à hauteur de 30,5 millions d'euros. Mon collègue Dominique Bussereau veillera à assurer un juste équilibre entre les différentes composantes de l'enseignement agricole pour que toutes retrouvent, grâce aux décisions du Parlement, des marges de manoeuvre. Elles permettront notamment de réduire les délais de versement des bourses des élèves de l'enseignement technique agricole et de la subvention aux établissements d'enseignement privés sous contrat.

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour cette réponse.

Il importe en effet de n'oublier aucune des trois branches constituant l'enseignement agricole : l'enseignement agricole public, les maisons familiales et l'enseignement agricole privé sous contrat. Or, jusqu'à présent, nous avons l'impression que la troisième l'était un peu.

J'espère que la fin de nos débats budgétaires permettra de compléter efficacement les financements de cet enseignement qui, je le rappelle, débouche pour la plupart des élèves qui le suivent sur un emploi et permet souvent à des jeunes en difficulté de trouver leur place dans la société.

Un dernier point : vous n'avez pas pu me répondre sur le gel de la classe du lycée viticole d'Orange. Je me permettrai de poser à nouveau la question à M. le ministre de l'agriculture. Mais sachez que j'y suis très attentif.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1329

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11121

Réponse publiée le : 7 décembre 2005, page 7904

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 décembre 2005